

Réf.	2025	II	03
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/03/2025	19/03/2025	24	18	22

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, MAHE, POULAIN, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir à M. SPROTTI) MM. FAUSTINO, GALLAIS, LECRON (pouvoir à M. MAHE), MONTEIRO (pouvoir à Mme. BRUNEL), ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS).

M. TREMBLE a été élu secrétaire.

OBJET : Z.A.C. DU BUISSON RONDEAU – AVIS SUR LA CLOTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.300-4 et suivants et R.300-4 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 mai 1999 créant la Z.A.C. du Buisson Rondeau,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2005 approuvant le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau »

Vu les délibérations du Conseil municipal du 27 mars 2013 et du 10 décembre 2015, autorisant, respectivement, le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 de la convention de concession d'aménagement,

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, en date du 12 octobre 2017, du 13 octobre 2022, du 4 avril 2024, du 17 octobre 2024 et du 12 décembre 2024, autorisant, respectivement, le Président à signer les avenants n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7 à la convention de concession d'aménagement,

Vu la convention de concession d'aménagement enregistrée en sous-Préfecture d'Etampes le 4 avril 2006 par laquelle la commune a chargé Essonne Aménagement de l'aménagement de la Z.A.C. du Buisson Rondeau,

Vu le dossier de clôture de la Z.A.C. présenté par Cœur d'Essonne Aménagement,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et commerces de proximité du 12 mars 2025.

Considérant que l'opération d'aménagement de la Z.A.C. du Buisson Rondeau est achevée et que l'ensemble des équipements publics ont été réalisés,

Considérant l'intérêt fiscal pour la commune, lié à perception de la Taxe d'Aménagement une fois la Z.A.C. clôturée et supprimée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Bernard SPROTTI, Conseiller municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le dossier de clôture de la Z.A.C. du Buisson Rondeau, tel qu'annexé à la présente délibération.

EMET un avis favorable à la clôture de la Z.A.C.

RETABLIT la taxe d'aménagement sur le périmètre correspondant et le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme.

DIT que le périmètre de la ZAC du Buisson Rondeau se situe dans les zones U1a et UR2 du Plan Local d'Urbanisme.

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire

Véronique Mayeur

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-2025II03-DE

ZAC DU BUISSON RONDEAU

Dossier de clôture

Dossier de clôture de la ZAC
au 31.12.2024

Breuillet



Préambule

Le présent document est un dossier de clôture de la ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet. Il a pour objet la liquidation de l'opération au 31 juillet 2024, date d'arrêt des comptes pour le bilan de clôture.

L'objectif est de présenter la situation de l'opération à sa date de clôture et d'aborder les points suivants :

- Foncier
- Technique et travaux
- Juridique
- Financier

Le dossier de clôture comprend principalement le bilan financier arrêté au 31 juillet 2024 et permet d'établir les dépenses et recettes durant toute la durée de l'opération. Il retrace l'historique de l'opération et indique les éléments importants de la clôture : foncier à rétrocéder et ouvrages remis à la collectivité.

Ce dossier de clôture doit être soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la collectivité concédante, Cœur d'Essonne Agglomération.

Table des matières

Partie 1 : Données générales de l'opération

Carte d'identité de l'opération	5
Programme de l'opération.....	6
Historique juridique de la ZAC	7
Les faits marquants de l'opération	8
Photothèque de la zone d'activités	9
Photothèque du quartier résidentiel.....	10
Partenaires de l'opération	12

Partie 2 : Note de conjoncture

Historique de l'opération.....	14
--------------------------------	----

Partie 3 : Bilan foncier

Foncier à rétrocéder	18
----------------------------	----

Partie 4 : Bilan financier

Bilan financier de clôture.....	21
Présentation du bilan financier.....	22
Dépenses.....	22
Etudes : 120 247€ HT	23
Acquisitions foncières : 1 701 782 € HT.....	23
Mise en état des sols : 75 307 € HT.....	23
Honoraires sur travaux : 323 721 € HT	23
Travaux : 3 100 434 € HT.....	24

Communication/commercialisation : 32 948 € HT	24
Frais divers : 49 043 € HT	24
Impôts et assurances : 63 039 € HT	24
Frais financiers : 390 084 € HT	25
Honoraires de maîtrise d'ouvrage : 1 095 213 €.....	25

Synthèse :.....	25
Recettes.....	26
Cessions logements lots libres : 3 321 468 € HT	27
Cessions lots activités : 3 612 950 € HT.....	27
Produits divers : 83 143 € HT	27
Produits financiers : 7 788 €.....	28
Synthèse :.....	28
Financements.....	29
Les emprunts.....	29

Annexes

Acquisitions foncières	31
Cessions foncières.....	34
Délibérations des collectivités	35

Partie 1 :

Données générales de l'opération

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Carte d'identité de l'opération

ZAC DU BUISSON RONDEAU

Traité de concession

Signature du traité	4 avril 2006
Durée	18 ans
Date de fin de traité	31 décembre 2024
Avenant n°1 – Prolongation de la concession – rémunérations de l'aménageur– solde de l'opération	4 avril 2013
Avenant n°2 – Prolongation de la concession	14 janvier 2016
Avenant n°3 – Prolongation de la concession	12 décembre 2017
Avenant n°4 – Prolongation de la concession	19 décembre 2022
Avenant n°5 – Prolongation de la concession	4 avril 2024

Zone d'Aménagement Concerté

Date de création de la ZAC	6 mai 1999
Dossier de création	6 mai 1999
Dossier de création modificatif	11 avril 2019
Dossier de réalisation	30 juin 2005
Dossier de réalisation modificatif	26 juin 2019
DUP (date de l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet)	9 juin 2004



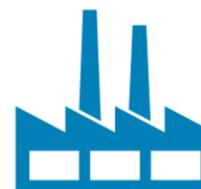
Superficie de la ZAC :

12 ha



Coût de l'opération :

7 M €



Nombre d'entreprises :

15



Nombre de logements :

30

Programme de l'opération



Programme de la ZAC :

Nombre de lots d'activités : 15 lots d'activités

Nombre de lots libres à destination de logements :
30 lots, représentant 13 533 m² de terrains à bâtir à commercialiser

Programme de constructibilité globale : 60 000 m² de SHON

Programme des équipements publics :
(Dossiers de création et de réalisation modificatif n°1)

- Aménagement de l'ensemble des voiries de desserte, des places de stationnement et des espaces verts de proximité (13 places de stationnement public prévues pour la partie « logements »)
- Réalisation de l'ensemble des réseaux publics nécessaire à la viabilisation des terrains d'activités
- Réalisation d'une barrière végétale pour isoler la partie « logements » de la zone d'activités
- Création d'une entrée/sortie rue de la Folleville pour isoler les flux de véhicules particuliers de la partie logements.

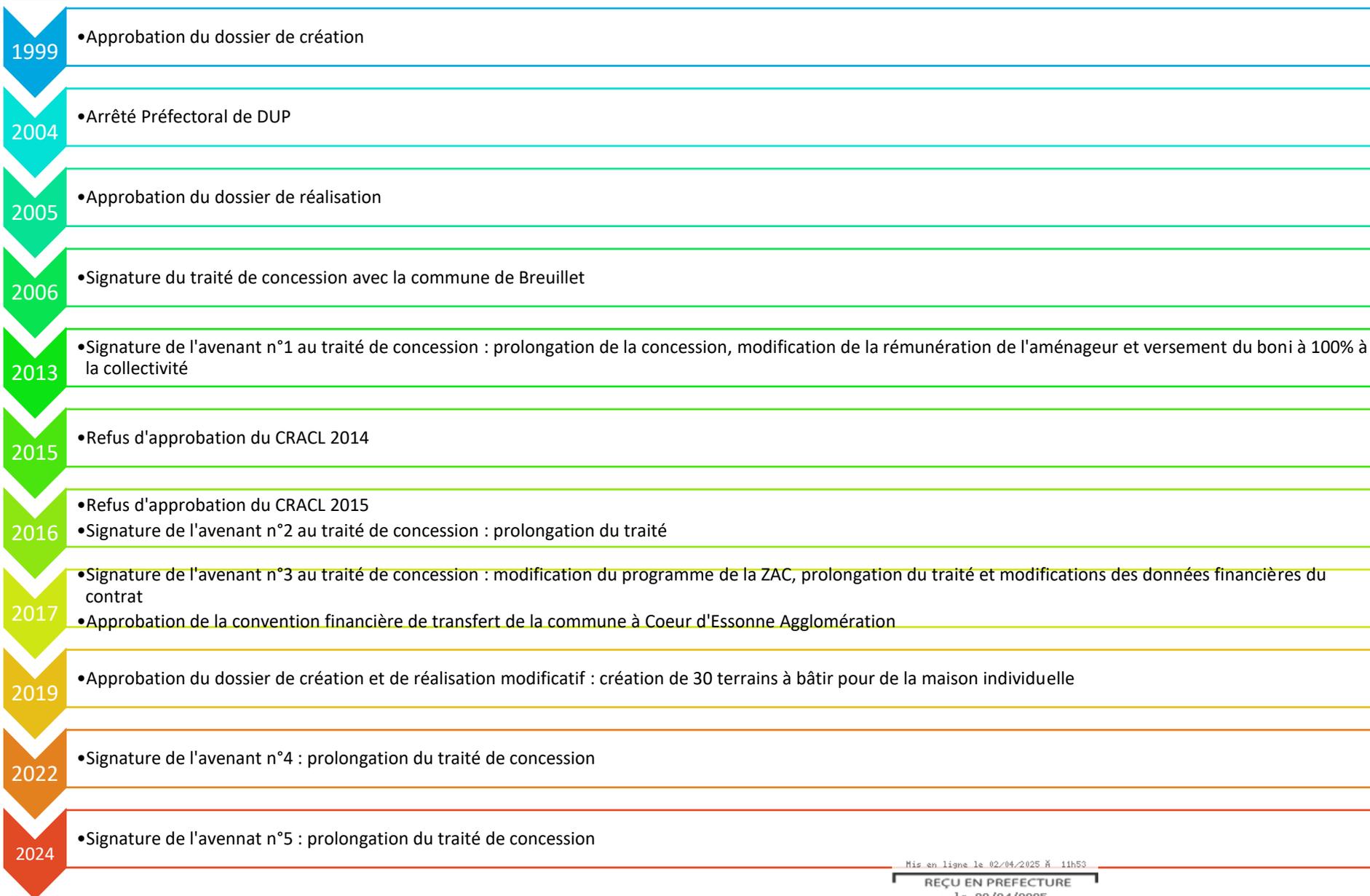
Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Historique juridique de la ZAC



Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

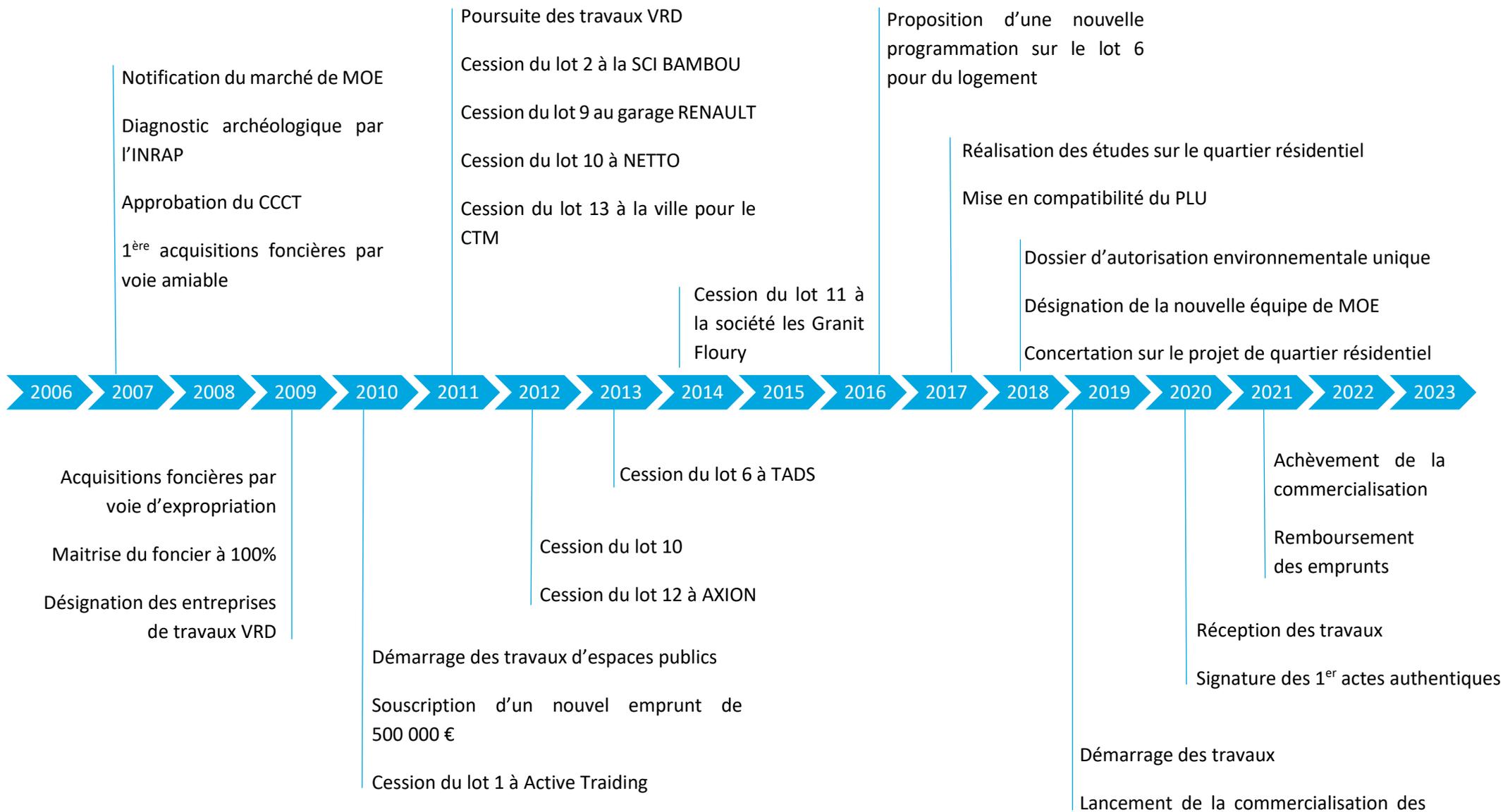
REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Les faits marquants de l'opération



Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53
REÇU EN PREFECTURE
 le 02/04/2025
 Application agréée E-legalite.com

Photothèque de la zone d'activités



Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Photothèque du quartier résidentiel



Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE



Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Partenaires de l'opération



Partie 2 :

Note de conjoncture

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Historique de l'opération

Création de l'opération

La Commune de Breuillet a souhaité étendre son Parc d'Activité du « Buisson Rondeau » préexistant, afin d'accueillir de nouvelles entreprises à caractère industriel et artisanal.

Les objectifs de cette ZAC étaient de permettre l'aménagement de l'extension du parc d'activités d'une superficie de l'ordre de 12 hectares pouvant permettre la construction de 60 000m² de SHON ; mais également la création de l'ensemble des voiries, des places de stationnement, des espaces verts de proximité, des réseaux nécessaires à la viabilisation des terrains, d'un bassin régulateur de rétention des eaux pluviales, et l'aménagement d'un espace boisé classé.

En mai 1999, le conseil municipal par délibération décide la création de la ZAC dite « d'Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».

Une modification de la réglementation est nécessaire pour rendre possible cette zone d'aménagement :

- **En novembre 2003**, le préfet de l'Essonne autorise les travaux de création d'une zone imperméabilisée supérieur à 5 hectares dans la zone visée pour la ZAC.
- **En juillet 2004** le POS est modifié pour rendre possible cette extension du Parc d'activité.
- **En juin 2004** la ZAC est déclarée d'utilité publique par le préfet de l'Essonne.
- **En juin 2005**, le conseil municipal approuve le dossier de ZAC.
- **En avril 2006**, une convention de concession d'aménagement est signée entre Essonne Aménagement et la commune de Breuillet pour

mettre en œuvre l'aménagement de cette extension du Parc d'activité pour une durée de 12 ans.

Le traité de concession d'aménagement à fait l'objet de plusieurs avenants allongeant sa durée pour permettre la poursuite de l'opération, avec un programme étoffé par la création d'un quartier résidentiel et l'accueil de maisons individuelles.

Le financement a été assuré uniquement par la commercialisation des lots à bâtir. Cette opération n'a pas fait l'objet d'une participation publique, ni de subventions.

Des acquisitions foncières sous DUP

La superficie globale de l'opération est de 11,6 ha.

Parcelles publiques :

35,43% de la superficie totale était constituée de parcelles propriété de la commune de Breuillet (cédées à Essonne Aménagement). Les parcelles communales ont été acquises pour la grande majorité en 2007, puis en 2011 et 2012 pour une superficie totale de 4,4 ha.

Parcelles privées :

L'acquisition des parcelles privées ont été réalisées par deux biais, par accord amiable et par expropriation lorsque l'accord amiable n'était pas possible. Les parcelles privatives étaient au nombre de 67 et représentaient 34 propriétaires ou groupes de propriétaires pour une superficie de 7,2 ha.

34,34% de la superficie totale ont fait l'objet d'accords amiables entre Essonne Aménagement et des propriétaires privés.

30,23% de la superficie totale des terrains ont fait l'objet d'une procédure judiciaire dans le but d'être acquises par voie d'expropriation. L'expropriation a été rendue possible par la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC (déclarée par le préfet en juin 2004).

La DUP a permis également d'encadrer l'éviction de l'agriculteur exploitant en activité dans le périmètre concerné.

Une convention d'éviction a été signée entre Essonne Aménagement et l'agriculteur exploitant qui cultive une surface de l'ordre de 15 770 m² dans le périmètre de l'extension du parc d'activités du Buisson Rondeau, une indemnité d'éviction a été versée en 2007.

Les travaux d'aménagement des espaces publics et évolution de la programmation

Les travaux d'aménagement de la ZAC ont débuté en mars 2009 pour se terminer en 2020 avec la viabilisation des terrains de la zone résidentielle.

Le plan de masse de la ZAC a évolué plusieurs fois au cours de l'opération.

La première évolution majeure a eu lieu en 2009 pour répondre au souhait de la ville de Breuilleville de construire son nouveau Centre Technique Municipal sur une parcelle de 6 000 m², ce qui a conduit à créer une nouvelle voirie afin de desservir ce terrain.

Par ailleurs, la commune a également souhaité que l'emprise des différentes voies soit élargie afin de pouvoir y aménager des liaisons douces (piétons-vélos).

La seconde évolution, réalisée en 2010, avait pour but de créer l'alignement le long des voies et chemins bordant l'opération.

Une troisième évolution a eu lieu en 2011 et s'est illustrée par la création d'une nouvelle voie afin de redécouper des lots de plus petites tailles pour répondre à la demande des entreprises.

Une dernière évolution du programme a été engagée pour permettre la création de la zone résidentielle en lieu et place d'un lot d'activité économique. Cette modification du programme se justifie par la demande croissante sur la commune de maisons individuelles et également par la nécessité de trouver un équilibre financier de l'opération.

Une opération de zone d'activité dans l'impasse

La ZAC du Buisson Rondeau s'est trouvée confrontée à des difficultés de commercialisation en 2013-2014, engendrant des retards sur la finalisation des travaux et la fin de l'opération.

Toutes les évolutions du plan de masse ont eu pour conséquence de réduire la surface cessible et d'augmenter le coût des travaux d'espaces publics, ceci associé à un contexte économique défavorable, ont alourdi le bilan de l'opération.

Afin de relancer la commercialisation, différentes solutions ont été mises en œuvre au cours de l'année 2015 :

- Baisse des prix de cession en fonction du marché
- Organisation d'une démarche commerciale dynamique (site internet dédié à la commercialisation, préparation d'une plaquette commerciale, réalisation d'un plan de la ZAC par un graphiste, réalisation d'une photothèque...).

Les résultats escomptés par la mise en place de ces dispositifs ont porté leurs fruits, puisqu'au cours de l'année 2016, de nombreux prospects ont été rencontrés et deux promesses de vente ont été signées.

Les travaux de finalisation des voiries ont pu être réalisés en 2017 et 2018.

La création d'une zone résidentielle par la vente de lots à bâtir pour la construction de maisons individuelles sur un des lots de la ZAC (lot 6), a également pu induire un nouveau dynamisme et contribuer au redressement financier de l'opération.

La zone résidentielle a permis de développer 30 terrains à bâtir pour la construction de maisons individuelles. Les travaux et la commercialisation se sont achevés en 2023 permettant d'engager la clôture de l'opération.

Partie 3 :

Bilan foncier

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Foncier à rétrocéder

Essonne Aménagement a acquis le foncier destiné aux espaces publics et aux lots à commercialiser. La totalité du foncier destiné à la vente a été vendu, Essonne Aménagement reste propriétaire de l'ensemble des espaces publics. Conformément à l'article 14 du traité de concession, l'aménageur rétrocède à la collectivité les voiries, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers et autres équipements.

Liste des ouvrages à remettre à la collectivité

Référence cadastrale	Adresse	Nature de la parcelle	Superficie en m ²
AI 12	Rue de l'Orme à Hébert	Voirie	16
AI 58	Reliquat Rue de la Boissière	Espaces verts	116
AI 69	Impasse des sept Ormes	Voirie	2 162
B 2366	Impasse des têtes de chats	Voirie et espaces verts	7 095
B 2374	Impasse des têtes de chats	Voirie	56
B 2389	L'Orme à Hebert	Bassin de rétention des EP	3 635
B 2392	Impasse de la Clématite	Voirie	811
B 2421	Rue du Bois Clément	Voirie	2 083
B 2428	Talus Impasse de la Bigonnière	Espaces verts	731
B 2448	Rue du Bois Clément	Voirie et espace vert	1 672
B 2455	Rue du Bois Clément	Voirie	89
B 2461	Rue du Bois Clément	Voirie	104
B 2466	Talus Impasse des Têtes de chats	Espaces verts	133
Superficie totale			18 703

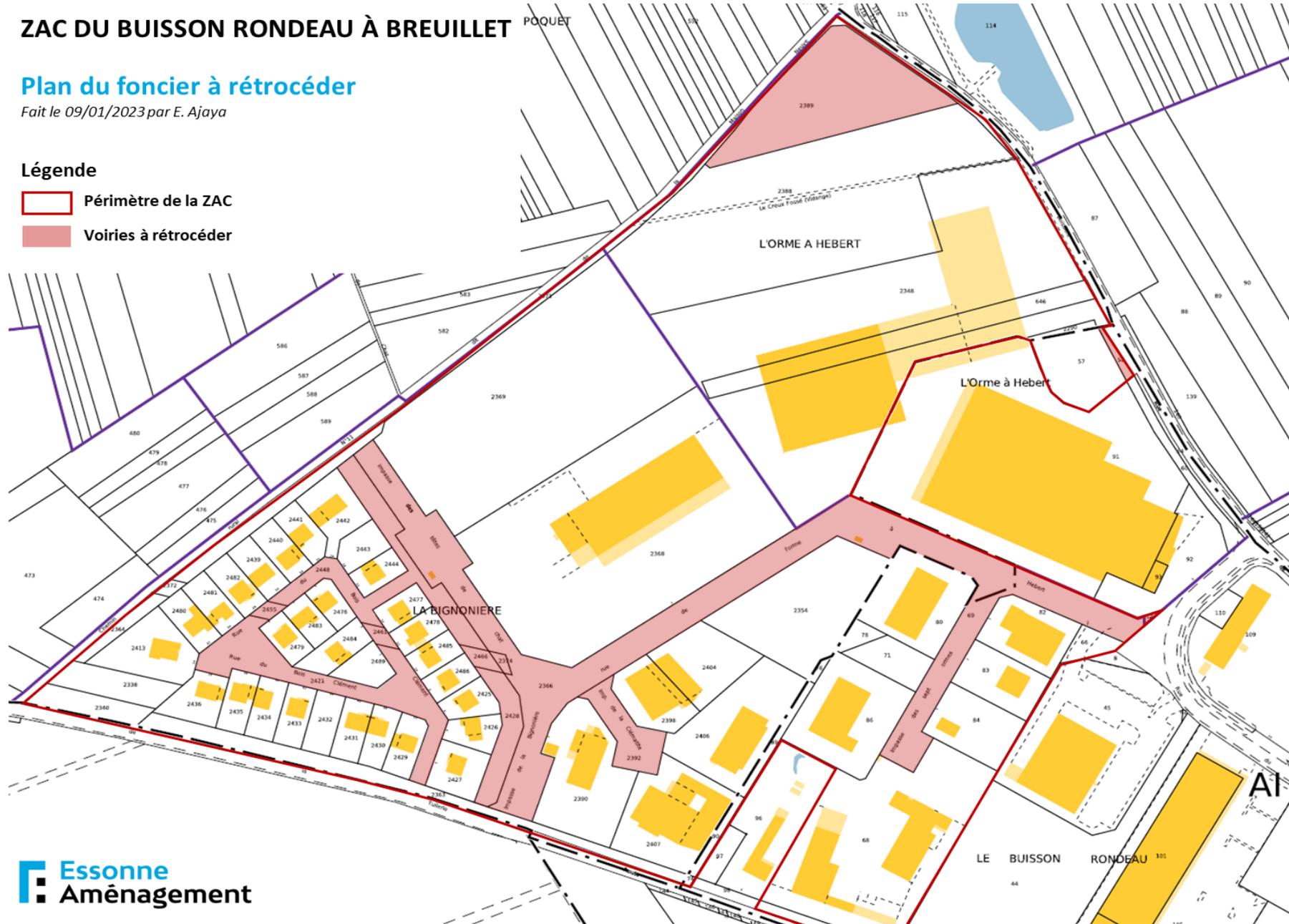
ZAC DU BUISSON RONDEAU À BREUILLET

Plan du foncier à rétrocéder

Fait le 09/01/2023 par E. Ajaya

Légende

-  Périmètre de la ZAC
-  Voiries à rétrocéder



Partie 4 :

Bilan financier

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Bilan financier de clôture

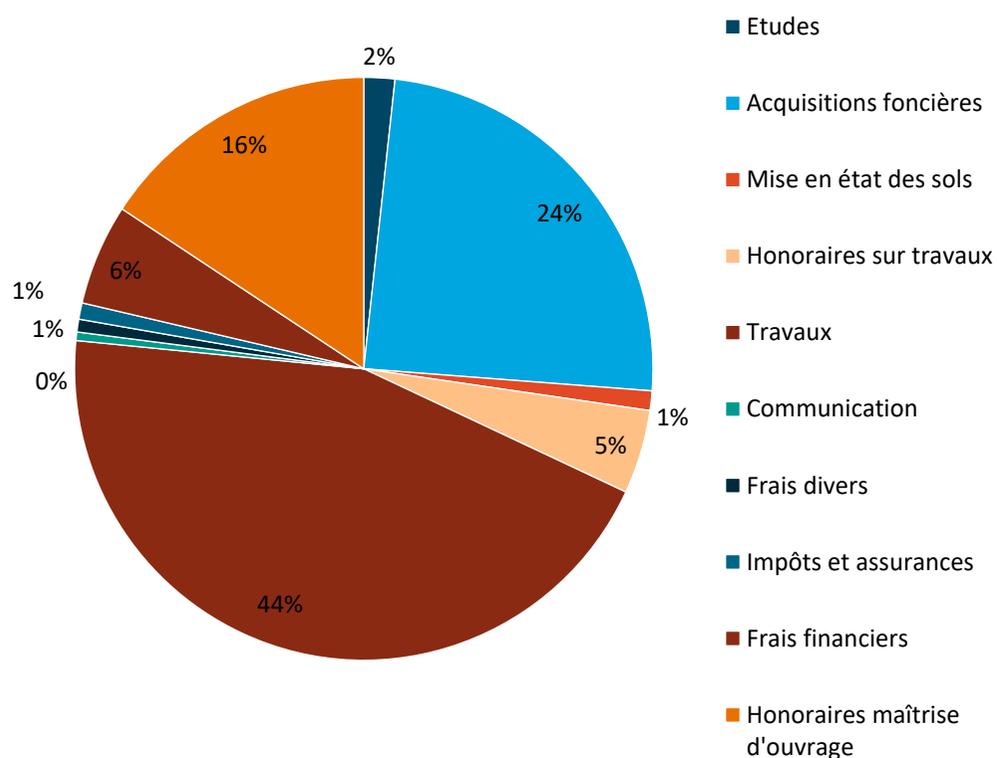
€ HT	Bilan CRACL 2022-2023	Bilan de clôture	Ecart	Engagemen ts	Réalisé	2023	2024									
							Intitulé	16/10/23	Nouveau	Evolution	Engagé	jusqu'à	Année	1er trimestre	2ème trimestre	juillet
DEPENSES	6 953 002	6 951 818	-1 184	6 902 439	6 901 463	35 953		11 470	1 910			11 686	500	500	37 671	63 736
ETUDES	121 157	120 247	-910	120 247	120 247	1 200										
ACQUISITIONS FONCIERES	1 701 782	1 701 782		1 701 782	1 701 782											
MISE EN ETAT DES SOLS	67 364	75 307	7 943	66 622	66 622		8 433				8 686					17 118
HONORAIRES SUR TRAVAUX	323 721	323 721		323 721	323 721	4 742										
TRAVAUX	3 108 008	3 100 434	-7 574	3 097 857	3 097 435	15 315	3 038	1 910			1 500	500	500	500	500	7 947
COMMUNICATION / COMMERCIALISATION	32 948	32 948		32 948	32 948	6 057										
FRAIS DIVERS	51 320	49 043	-2 277	49 042	49 042	981										
IMPOTS & ASSURANCES	61 405	63 039	1 634	61 539	61 539	1 490					1 500					1 500
FRAIS FINANCIERS	390 084	390 084		361 935	390 084											
HONORAIRES MAITRISE OUVRAGE	1 095 213	1 095 213		1 086 745	1 058 042	6 168									37 171	37 171
RECETTES	7 025 348	7 025 349	1	7 025 348	7 025 348											
CESSIONS LOGEMENTS LOTS LIBRES	3 321 467	3 321 468	1	3 321 468	3 321 468											
CESSIONS LOTS ACTIVITES	3 612 950	3 612 950	-1	3 612 950	3 612 950											
PRODUITS DIVERS	83 143	83 143		83 143	83 143											
PRODUITS FINANCIERS	7 788	7 788		7 788	7 788											
RESULTAT D'EXPLOITATION	72 346	73 530	1 184	122 909	123 885	-35 953	-11 470	-1 910			-11 686	-500	-500	-37 671	-37 671	-63 736
AMORTISSEMENTS	4 500 000	4 500 000		3 500 000	4 500 000											
MOBILISATIONS	4 500 000	4 500 000		3 500 000	4 500 000											
FINANCEMENT																
TRESORERIE		73 530				168 530	163 113	148 395	148 395	148 395	148 395	134 499	133 899	133 299	73 528	73 528

Voir bilan financier détaillé en annexe

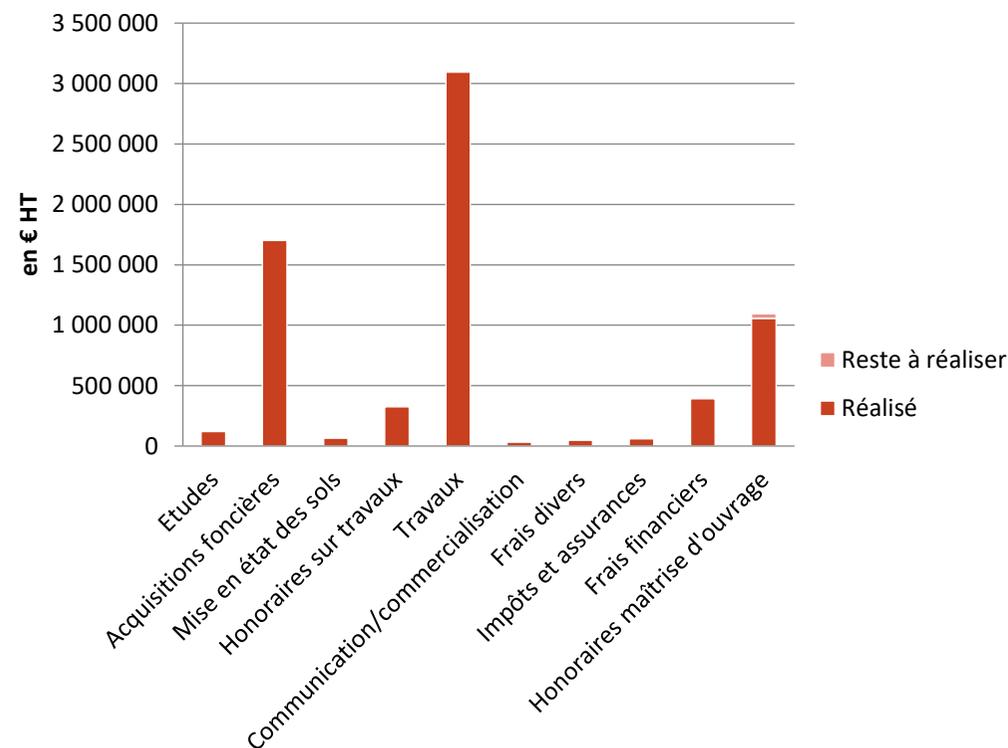
Présentation du bilan financier

Dépenses

PROPORTION DES DIFFÉRENTS POSTES DANS LE BILAN DE L'OPÉRATION



ÉTAT DES DÉPENSES AU 31.07.2024



Etudes : 120 247€ HT

Description du poste : Études techniques visant à préparer le projet d'aménagement et/ou à satisfaire aux exigences réglementaires.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : 120 247 € HT

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Marché de l'urbaniste : 44 215 € HT
- BET hydraulique et Dossier loi sur l'eau : 4 790 € HT
- BET géotechnique : 21 002 € HT
- BET environnemental et étude d'impact : 2 150 € HT
- Géomètre : 48 090 € HT.

Dépenses restant à réaliser : 0 € HT

Evolution du bilan : - 1 184 € HT

Le poste a été ajusté aux dépenses réalisées, notamment pour les frais de géomètre.

Acquisitions foncières : 1 701 782 € HT

Description du poste : Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération (y compris les indemnités réglementaires), frais notariés et d'avocat (liés à l'expropriation).

Dépenses réalisées en 31.07.24 : 1 701 782 € HT

Ce poste de dépenses comprend :

- Les acquisitions foncières : 1 583 387 € HT
- Les indemnités d'éviction agricoles : 23 655 € HT
- Frais de notaire : 35 073 €
- Frais d'expropriation (avocat et huissier) : 32 317 €
- BET foncier pour la DUP : 27 350 €.

Dépenses restant à réaliser : 0 € HT

Evolution du bilan : 0 € HT

Mise en état des sols : 75 307 € HT

Description du poste : Préparation des terrains (démolition et défrichage), éventuels frais d'archéologie préventive (redevance, diagnostic, fouilles) et entretien des espaces publics.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : 66 622 € HT

La mise en état des sols comprend :

- Diagnostic et redevance archéologique : 17 464 € HT
- Démolition : 4 900 € HT
- Entretien des espaces verts : 44 258 € HT.

Dépenses restant à réaliser : 8 686 € HT

Il s'agit du dernier entretien des espaces verts pris en charge par l'opération. A la suite de la remise d'ouvrage, la ville de Breuillet doit prendre en charge l'entretien des espaces verts.

Evolution du bilan : + 7 943 € HT

Cette évolution à la hausse correspond à l'entretien des espaces verts.

Honoraires sur travaux : 323 721 € HT

Description du poste : Honoraires du maître d'œuvre, du coordinateur SPS et de l'OPC inter chantier.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : 323 721 € HT

Les honoraires comprennent :

- Le BET VRD : 286 677 € HT
- Le coordonnateur SPS : 12 900 €
- L'OPC inter-chantier : 24 144 € HT.

Dépenses restant à réaliser : **0 € HT**

Evolution du bilan : **0 € HT**

Travaux : 3 100 434 € HT

Description du poste : A l'exception des travaux de mise en état des sols précités, l'ensemble des travaux est regroupé dans ce poste budgétaire.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : **3 097 435 € HT**

Les dépenses de travaux se décomposent de la façon suivante :

- Marchés de travaux : 2 785 156 € HT
- Concessionnaires (travaux et consommation) : 187 016 € HT
- Travaux divers et aléas : 125 262 € HT

Dépenses restant à réaliser : **3 000 HT**

Une provision de 3 000 € HT a été conservée pour payer les factures de consommation d'électricité liées à l'éclairage public et la pompe de relevage du quartier résidentiel.

Evolution du bilan : - **7 574 € HT**

Cette évolution est liée à la clôture des marchés de travaux et à l'adaptation à la baisse de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux divers et aléas.

Communication/commercialisation : 32 948 € HT

Description du poste : Frais de communication visant à promouvoir l'attractivité des lots cessibles de la ZAC.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : **32 948 € HT**

Cette somme correspond aux supports de communication et actions de communications réalisées sur l'opération.

Dépenses restant à réaliser : **0 € HT**

Evolution du bilan : **0 € HT**

Frais divers : 49 043 € HT

Description du poste : Ce poste regroupe les frais de reprographie et de publicité, les frais d'huissier et de consultation juridique, mais aussi les autres frais de gestion.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : **49 042 € HT**

Les montants réalisés correspondent :

- Aux frais de reprographie et journaux d'annonces légales : 17 166 € HT
- Frais d'huissier et consultations juridiques : 11 274 € HT
- Autres frais (bancaires, postaux...) : 20 603 € HT.

Dépenses restant à réaliser : **0 € HT**

Evolution du bilan : - **2 277 € HT**

Le poste a été diminué aux dépenses réalisées.

Impôts et assurances : 63 039 € HT

Description du poste : taxe foncière et autres impôts.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : **61 539 € HT**

Ce montant correspondant à la taxe foncière.

Dépenses restant à réaliser : **1 500 € HT**

Il s'agit de la provision faite pour le paiement de la taxe foncière 2024 portant uniquement sur les espaces publics, l'ensemble des terrains étant vendu.

Evolution du bilan : + **1 634 € HT**

Cette hausse correspond à la provision supplémentaire pour l'année 2024 à la suite de la prolongation de la concession de l'avenant n°5.

Frais financiers : 390 084 € HT

Description du poste : Frais financiers sur emprunt ou sur court terme (trésorerie négative).

Dépenses réalisées au 31.07.24 : 390 084€ HT

Il s'agit des frais financiers sur le court terme (avances de trésorerie) pour la somme de 26 687 € et des frais financiers liés aux emprunts : 363 397 €.

Dépenses restant à réaliser : 0 €

Evolution du bilan : 0 € HT

Honoraires de maîtrise d'ouvrage : 1 095 213 €

Description du poste : Ce poste correspond à la rémunération d'Essonne Aménagement conformément à l'article 20 du traité de concession.

Dépenses réalisées au 31.07.24 : 1 058 042 €

La rémunération de l'aménageur se décompose de la manière suivante :

- Une rémunération de gestion pour le suivi technique et administratif : 604 917 €
- Une rémunération sur les acquisitions foncières : 63 335 €
- Une rémunération sur la commercialisation : 389 790 €
- Une rémunération de clôture de l'opération : 34 088 €.

Dépenses restant à réaliser : 37 171 €

Il reste le solde de la rémunération de gestion à facturer et la rémunération de clôture de la ZAC.

Evolution du bilan : 0 €

Synthèse :

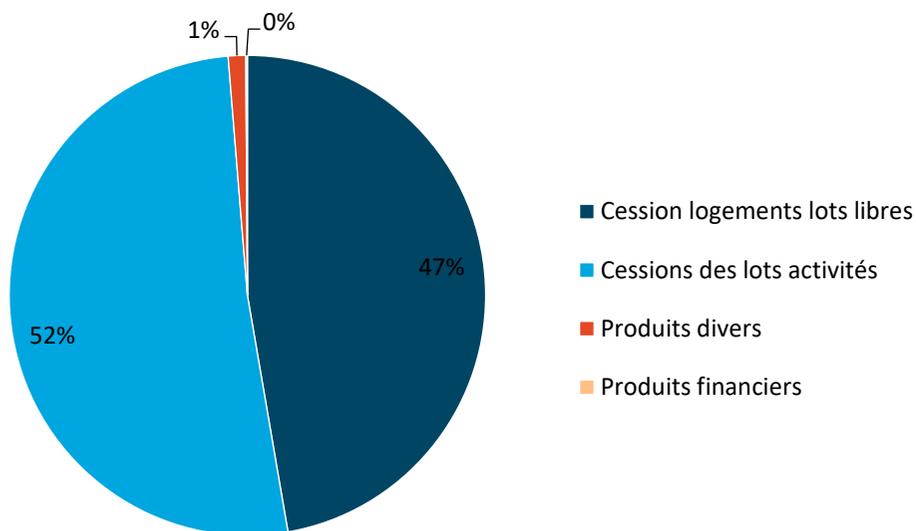
Total des dépenses prévues au nouveau bilan : 6 951 818 € HT

Total des dépenses réalisées en 2023 : 35 953 € HT

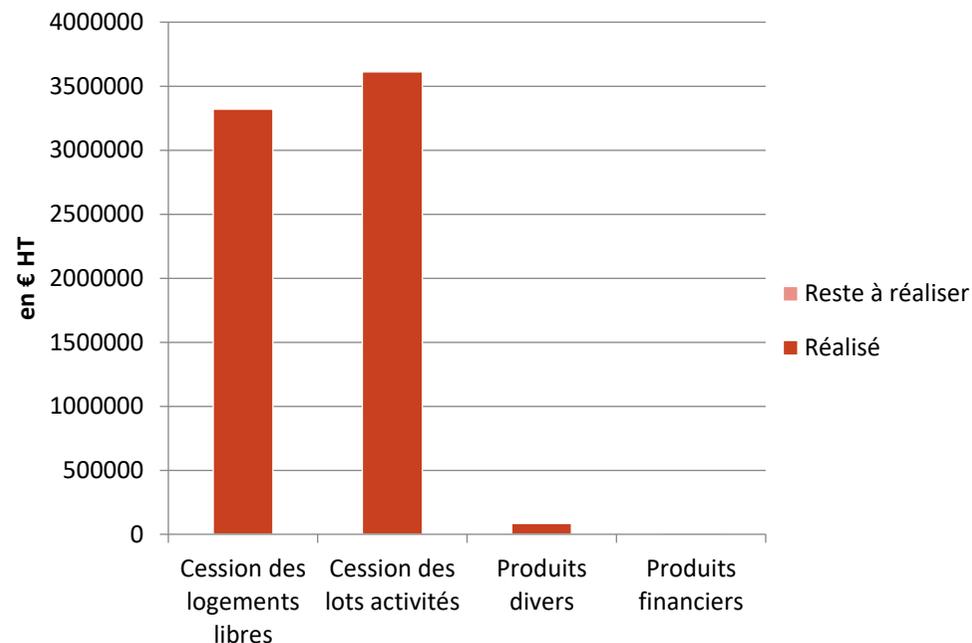
Total des dépenses réglées au 31.07.2024 : 6 901 463 € HT

Total des dépenses prévues pour 2024 : 63 736 € HT

PROPORTION DES DIFFÉRENTS POSTES DANS LE BILAN DE L'OPÉRATION



ÉTAT DES RECETTES AU 31.07.2024



Cessions logements lots libres : 3 321 468 € HT

Description du poste : Recettes issues de la vente des lots libres à des particuliers pour la construction de maisons individuelles.

Recettes constatées au 31.07.24 : 3 321 468 € HT

Cette recette correspond à la signature des terrains à bâtir pour la construction de maisons individuelles.

Recettes restant à percevoir : 0 € HT

Evolution du bilan : 0 € HT

Cessions lots activités : 3 612 950 € HT

Description du poste : Recettes issues de la vente des lots aux entreprises.

La commercialisation des lots d'activités a débuté au cours de l'année 2010.

Rythme de commercialisation :

- En 2010, 1 entreprise a acquis un terrain de 14 135 m².
- En 2011, 3 entreprises ont acheté des terrains pour une superficie totale de 20 548 m².
- En 2012, 1 entreprise a acquis un terrain de 2 278 m² et du foncier a été cédé à la commune pour 4 072 m².
- En 2013, 4 terrains ont été cédés pour une superficie totale de 15 686 m².
- En 2014, 3 entreprises ont acquis des terrains pour une superficie totale de 3 135 m².
- En 2015, aucune cession n'a été effectuée.
- En 2016, deux promesses de vente ont été signées, la première avec l'entreprise Gaucher pour un projet d'agrandissement sur le lot 2 et la seconde l'entreprise BGS construction pour une implantation sur le lot 4.
- En 2017, la cession du lot 4 de 2 311 m² a été opérée

– En 2018, les derniers terrains ont été cédés :

- le lot 1 nécessaire à l'agrandissement de l'entreprise CPA Négoce a été signé au mois de juin 2018 (176 550 € HT) ;
- le lot 2 permettant d'accueillir le projet de l'entreprise BMJM a été signé en juin 2018 (70 675 € HT) ;
- le lot 3 permettant d'accueillir la construction de locaux d'activités destinés à la location a été signé en octobre 2018 (139 150 €HT) ;
- le lot 5 pour l'implantation d'une holding, groupe CARREIRA, disposant de 5 filiales (électricité, menuiserie, plomberie, peinture et tout corps d'état) a été signé en novembre 2018 (391 362 € HT).

Recettes constatées au 31.07.24 : 3 612 950 € HT

Recettes restant à percevoir : 0 € HT

Evolution du bilan : 0 € HT

Produits divers : 83 143 € HT

Description du poste : Recettes diverses.

Recettes constatées au 31.07.24 : 83 143 € HT

Ces recettes correspondent principalement aux remboursements des frais de concessionnaires pour les travaux de viabilisation.

Recettes restant à percevoir : 0 € HT

Evolution du bilan : 0 € HT

Produits financiers : 7 788 €

Description du poste : recettes issues de la gestion bancaire.

Recettes constatées au 31.07.24 : **7 788 € HT**

Il s'agit des recettes issues des intérêts financiers générés par les différents placements effectués avec les excédents de trésorerie.

Recettes restant à percevoir : **0 € HT**

Evolution du bilan : **0 € HT**

Synthèse :

Total des recettes prévues au nouveau bilan : 7 025 349 € HT

Total des recettes réalisées en 2023 : 0 € HT

Total des recettes perçues au 31.07.2024 : 7 025 348 € HT

Total des recettes restant à percevoir : 0 € HT

Financements

Les emprunts

Le financement de l'opération a été assuré par la cession des terrains à destination d'activités économiques et de logements.

Les besoins de trésorerie ont été assurés par :

Emprunts remboursés :

- **Un emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel en 2009 qui a expiré le 31/12/2018**, pour un montant de 1,5M€ entièrement mobilisé dès 2009. La Ville a accordé sa garantie sur cet emprunt à hauteur de 80%, soit la somme de 1 200 000 €. En raison du transfert de compétence et du changement de concédant, cet emprunt est désormais garanti par Cœur d'Essonne Agglomération. Compte-tenu d'une commercialisation plus lente que prévue, l'emprunt avait été prorogé jusqu'au 31/12/2018 par avenant. L'emprunt a été remboursé à échéance.
- **Un complément d'emprunt a été souscrit auprès du Crédit Mutuel en 2010**, pour un montant de 500 000 €. Cet emprunt est remboursé depuis 2014.
- **Un emprunt contracté auprès de la Banque Postale en 2018 expirant le 15/05/2021**, pour un montant de 1,5M€ entièrement mobilisé dès mai 2018. Par délibération en date du 27 mars 2018, Cœur d'Essonne Agglomération a accordé sa garantie sur cet emprunt à hauteur de 80%, soit une garantie à hauteur de 1 200 000 €. Ce prêt a été remboursé et soldé en mai 2021.
- **Un emprunt auprès du Crédit Coopératif a été contracté en octobre 2019 pour un montant d'1 million d'euros qui a expiré le 31/12/2022**. Ce besoin

de financement s'explique par le passage du projet dans sa phase opérationnelle : engagement des dépenses de travaux pour plus d'1 millions d'euros avant de percevoir les recettes des charges foncières. Cet emprunt a fait l'objet d'une garantie à 40 % par Cœur d'Essonne Agglomération. L'emprunt a été remboursé en totalité au 31.12.2022.

Tous les emprunts sont soldés.

Annexes

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Acquisitions foncières

ETAT DES ACQUISITIONS FONCIERES AU 31/12/2022				
DESIGNATION	NOM	SURFACE m ²	DATE A.A	MONTANT REGLE EN € HT
ANNEE 2007				
B 572		205		
B 573	DF 3 - Broggio	179	24-oct-07	8 490,00
B 574		162		
B 569		588		
B 570	DF 4 - Leroy	201	24-oct-07	27 720,00
B 644		640		
B 645		419		
B 575		293		
B 576	DF 5 - Palvadeau	116	05-déc-07	22 245,00
B 577		176		
B 611		898		
B 565	DF 8 - Lespérance	1328	13-déc.-07	19 920,00
B 571	DF 10 - Marly	226	24-oct.-07	3 390,00
B 578	DF 11 - Lemieux	70	24-oct.-07	1 050,00
B 641	DF 14 - Derrien/Merle	1167	24-oct.-07	17 505,00
B 642	DF 15 - Rozenberg	390	24-oct.-07	5 850,00
AI 49	DF 17 - Rousseau	738	24-oct-07	11 070,00
AI 47	DF 18 - Dupont	1 687	28-oct-07	25 305,00
AI 51	DF 19 - Poirier	1 342	24-oct-07	22 830,00
B 581	DF 20 - Broust	842	13-déc-07	12 630,00
B 606		1 387		
B 607	DF 23 - Lenfant	85	24-oct-07	60 420,00
B 619		1 794		
B 640		762		
B 622	DF 25 - Lagauche	5 104	24-oct-07	76 560,00
B 608	DF 28 - Sarl Sté Premier	2 585	24-oct-07	60 180,00
B 626		1 427		
B 629	DF 31	1 285	5-mars-08	14 330,00
B 595	Commune de Breux Jouy	148		
B 633	DF 32 - Laichi	733	24-oct-07	14 250,00
B 591		217		
B 1432	DF 33 - Monier	4 970	24-oct-07	74 550,00
B 614	DF 34 - Ravet	2 367	24-oct-07	76 050,00
B 2337		2 703		
B 2339	DF 36 - Marty	1 314	24-oct-07	19 710,00

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

31

AI 58		116		
B 2135		22		
B 2122		3 944		
B 2125		4 875		
B 2129		1 442		
B 2289		2 018		
B 637		1 927		
B 643		1 196		
AI 6		1 550		
AI 7		269		
AI 9		58		
AI 10		37		
AI 11		65		
AI 53		2 408		
B 580		225		
B 604	Commune	92	5-mars-08	362 730,00
B 621		3 680		
B 630		715		
B 632		738		
B 729		1 729		
B 1409		644		
B 592		200		
B 594		116		
B 605		524		
B 609		2196		
B 612		2338		
B 613		2296		
B 618		853		
Sente		565		
B 610		1517		
B 646		1 820		
total année 2007		78 723		936 785,00 €
ANNEE 2008				
B 562	DF 2 - Vautrin	1097	30-oct-08	32 383,00
B 564		805		
B 638	DF 13 - Aubert Gilles	1 310	17-déc.-08	51 787,00
AI 50		1 768		
B 615	DF 13 - Topaloff	425	23-déc.-08	8 000,00
total année 2008		5 405		92 170,00 €

ANNEE 2009					
B	566	DF 6 - Gory, Lepère	10145	4-nov-09	180 359,00
B	568				
B	579				
B	590				
B	598				
B	599				
B	634				
B	635				
B	639				
AI 48					
B 563		DF 7 - Lepère	574	4-nov-09	10 602,00
B 567		DF 9 - Lepère	378	4-nov-09	6 520,00
B 636		DF 12 - Veneny	1876	4-nov-09	32 361,00
B	601	DF 21 - Lepère Georges	692	4-nov-09	12 637,00
B 600					
B	602	DF 22 - Kirscher/Depoux/Vaccani	5672	4-nov-09	97 842,00
B	603				
AI 47					
B	593	DF 24 - Louin	2794	4-nov-09	49 927,00
B	631				
B 620					
B	623	DF 26 - Aubert Daniel	3716	4-nov-09	65 232,00
B 1423					
B 625		DF 27 - Heller	431	4-nov-09	7 435,00
B	597	DF 29 - Lepère René	878	4-nov-09	15 846,00
B 627					
B	596	DF 30 - Vassort	1041	4-nov-09	17 957,00
B 628					
total année 2009			28197		496 718,00 €
ANNEE 2010					
total année 2010			0		0,00 €
ANNEE 2011					
AI 12		Commune	16	2-févr-11	8 715
B 2350 (SR 16)			637		
total année 2011			653		8 715,00 €
ANNEE 2012					
B646		Commune	1820	23-oct-12	49 000
B2373			1384		
B2374			56		
total année 2012			3260		49 000,00 €
TOTAL GENERAL			116 238		1 583 388,00 €

Cessions foncières

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU BUISSON RONDEAU – TABLEAU DE BORD DE LA COMMERCIALISATION – MISE A JOUR LE 31.12.2022

N° de lot	Surface du lot en m ²	Prix de vente HT	Date Promesse	Date signature acte de vente	Etat d'avancement
1	624	126 366,22	25-nov.-19	13-janv.-21	Vendu
2	395	105 051,92	20-déc.-19	20-oct.-20	Vendu
3	394	104 770,01	5-déc.-19	6-août-20	Vendu
4	350	98 112,09	3-déc.-19	9-oct.-20	Vendu
5	350	98 126,27	10-déc.-19	3-sept.-20	Vendu
6	350	98 091,22	6-déc.-19	8-oct.-20	Vendu
7	350	98 245,49	28-nov.-19	17-sept.-20	Vendu
8	350	98 375,00	28-nov.-19	3-sept.-20	Vendu
9	396	114 293,73	29-oct.-20	9-sept.-21	Vendu
10	411	114 290,72	9-déc.-19	17-sept.-20	Vendu
11	434	112 678,64	9-déc.-19	21-oct.-20	Vendu
12	434	112 554,42	3-déc.-19	7-sept.-20	Vendu
13	434	112 349,51	13-déc.-19	9-oct.-20	Vendu
14	433	112 435,20	5-déc.-19	30-juil.-20	Vendu
15	434	114 079,47	27-juil.-20	12-mars-21	Vendu
16	1139	139 115,75	31-janv.-20	11-févr.-21	Vendu
17	599	124 043,43	29-nov.-19	26-nov.-20	Vendu
18	434	112 780,79	29-nov.-19	29-oct.-20	Vendu
19	434	112 783,79	9-déc.-19	13-oct.-20	Vendu
20	434	114 431,88	29-juin-20	19-mars-21	Vendu
21	434	112 754,17	6-déc.-19	9-sept.-21	Vendu
22	434	114 418,33	5-mars-20	2-mars-21	Vendu
23	401	114 335,83	9-mars-20	26-nov.-20	Vendu
24	433	112 711,74	12-déc.-19	10-déc.-20	Vendu
25	350	98 105,27	25-nov.-19	10-déc.-20	Vendu
26	350	98 105,27	2-déc.-19	8-oct.-20	Vendu
27	325	95 566,56	26-nov.-19	4-déc.-20	Vendu
28	476	113 313,16	2-déc.-19	13-oct.-20	Vendu
29	397	105 640,43	26-avr.-21	1-févr.-22	Vendu
30	767	133 541,44	10-déc.-19	30-avr.-21	Vendu

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

Délibérations des collectivités

Déroulement de la procédure :

- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **6 mai 1999**, a décidé la **création de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau »** ; les terrains d'assiette représentent une superficie de 12 hectares environ.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **24 juillet 2004**, a approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) concernant le secteur de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **30 juin 2005**, a approuvé le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Par arrêté n° 2003-PREF-DCL/0389 du **6 novembre 2003**, Monsieur le Préfet de l'ESSONNE a autorisé les travaux de création d'une zone imperméabilisée supérieure à 5 ha pour la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Par arrêté n° 2004-PREF-DRCL/167 du **9 juin 2004**, Monsieur le Préfet de l'ESSONNE a **déclaré « d'Utilité Publique »** la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **7 décembre 2017**, a approuvé le lancement de la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau » permettant de faire évoluer le programme de l'opération.
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **11 avril 2019**, a tiré le bilan de la concertation préalable réalisée dans le cadre de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **11 avril 2019**, a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau », première étape de la modification de la ZAC.
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **26 juin 2019**, a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics modifiés de la zone d'aménagement concerté dite « Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau », qui finalise la modification de la ZAC.

Concession d'aménagement :

- ↳ Par convention de **concession d'aménagement** enregistrée en sous-préfecture d'Etampes le **4 avril 2006** et prenant fin le 4 avril 2013, ESSONNE AMENAGEMENT a été chargée par la commune de BREUILLET de l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau. La concession fixe les droits et obligations des deux parties.

- ↳ Par arrêté n°2006.PREF-DRCL/610 du **20 octobre 2006** Monsieur le Préfet de l'ESSONNE a modifié la déclaration d'utilité publique en date du 9 juin 2004 et porté son bénéfice au profit d'ESSONNE AMENAGEMENT.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **8 mars 2007**, a approuvé la cession des parcelles communales situées dans le périmètre de « l'extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau » à ESSONNE AMENAGEMENT.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **14 juin 2007**, a approuvé le cahier des charges de cession des terrains et ses annexes de « l'Extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau ».
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **14 juin 2007**, a apporté sa garantie d'emprunt à ESSONNE AMENAGEMENT, pour un emprunt de 1 500 000 €.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **23 avril 2008** a désigné les représentants de la Commune au sein de la Commission d'appels d'offres d'ESSONNE AMENAGEMENT.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **26 novembre 2008** a approuvé la cession de la parcelle communale AI 12 située dans le périmètre de « l'extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau » à ESSONNE AMENAGEMENT.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **28 novembre 2008** a approuvé la cession de la parcelle AI 12 située dans le périmètre de « l'extension du Parc d'Activités du Buisson Rondeau » à ESSONNE AMENAGEMENT.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **24 mars 2010**, a approuvé la signature de l'avenant n°1 relatif à l'emprunt portant le montant de l'encours à 2000000€.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **28 septembre 2011**, a approuvé la signature de l'avenant n°2 relatif à l'emprunt, permettant de proroger l'échéance de remboursement de 500 000 € au 31 décembre 2012.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **27 mars 2013**, a approuvé la signature de l'avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement permettant de proroger la date d'expiration au 31 décembre 2015. Cet avenant a été enregistré en sous-Préfecture d'Etampes le 04 avril 2013.
- ↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **10 décembre 2015**, a approuvé la signature de l'avenant n°2 à la convention de concession d'aménagement permettant de proroger la date d'expiration au 31 décembre 2018. Cet avenant a été enregistré en sous-Préfecture d'Etampes le 18 décembre 2015.
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **12 octobre 2017**, a approuvé la signature de l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement permettant de proroger la date d'expiration au 31 décembre 2022 et de modifier la programmation. Cet avenant a été enregistré en sous-Préfecture d'Etampes le 19 octobre 2017.
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **7 décembre 2017** a approuvé le lancement de la modification du dossier de création et de la concertation préalable.
- ↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **27 mars 2018**, a apporté sa garantie d'emprunt à ESSONNE AMENAGEMENT, pour un emprunt de 1 500 000 € souscrit auprès de la Banque Postale.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **21 février 2019**, a apporté sa garantie d'emprunt à ESSONNE AMENAGEMENT, pour un emprunt de 1 000 000 € souscrit auprès du Crédit Coopératif.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **13 octobre 2022**, a approuvé la signature de l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement permettant de proroger la date d'expiration au 31 décembre 2023. Cet avenant a été enregistré en sous-Préfecture le 21 octobre 2022.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **4 avril 2024**, a approuvé la signature de l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement permettant de proroger la date d'expiration au 31 décembre 2024. Cet avenant a été enregistré en sous-Préfecture le 19 avril 2024.

Comptes rendus annuels aux collectivités locales :

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **8 mars 2007** a approuvé le CRACL 2006/2007.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **23 avril 2008** a approuvé le CRACL 2007/2008.

↳ Le CRACL 2008/2009 a été adressé le **8 juillet 2009** afin d'être soumis pour approbation au Conseil municipal.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **30 mars 2011** a approuvé le CRACL 2009/2010.

↳ Le CRACL 2010/2011 a été adressé le **16 mai 2011** afin d'être soumis pour approbation au Conseil municipal.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **27 juin 2012** a approuvé le CRACL 2011/2012.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **27 mars 2013** a approuvé le CRACL 2012/2013.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **30 avril 2014** a approuvé le CRACL 2013/2014.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **16 décembre 2015** a pris acte du CRACL 2014/2015 et a refusé d'approuver les éléments financiers du CRACL qui intègrent une participation de la ville à hauteur du déficit prévisionnel.

↳ Le Conseil municipal, par délibération en date du **22 mars 2017** a pris acte du CRACL 2015/2016 et a refusé d'approuver les éléments financiers du CRACL qui intègrent une participation de la ville à hauteur du déficit prévisionnel.

↳ Le Conseil municipal de la Ville de Breuillet et le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibérations respectives en date du **28 septembre 2017, et en date du 12 octobre 2017** ont approuvé le CRACL 2016/2017.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **9 Octobre 2018** a approuvé le CRACL 2017/2018.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **17 Octobre 2019** approuvé le CRACL 2018/2019.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **19 Novembre 2020** approuvé le CRACL 2019/2020.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **14 Octobre 2021** approuvé le CRACL 2020/2021.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **13 Octobre 2022** approuvé le CRACL 2021/2022.

↳ Le Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération, par délibération en date du **19 octobre 2023** approuvé le CRACL 2021/2022.

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-20251103-DE

€ HT	Bilan CRACL	Bilan de	Ecart	Engagemen	Réalisé	2023	2024								
	2022-2023	clôture					Engagé	jusqu'à	Année	1er trimestre	2ème trimestre	juillet	août	septembre	octobre
Intitulé	16/10/23	Nouveau	Evolution	Engagé	jusqu'à	Année	1er trimestre	2ème trimestre	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Année
DEPENSES	6 953 002	6 951 818	-1 184	6 902 439	6 901 463	35 953	11 470	1 910			11 686	500	500	37 671	63 736
ETUDES	121 157	120 247	-910	120 247	120 247	1 200									
Urbaniste et paysagiste	44 215	44 215		44 215	44 215										
BET hydraulique - Dossier loi sur l'eau	4 790	4 790		4 790	4 790										
BET gétotechnique et pollution	21 002	21 002		21 002	21 002										
Bet environnemental - Etude d'impact	2 150	2 150		2 150	2 150										
Géomètre	49 000	48 090	-910	48 090	48 090	1 200									
ACQUISITIONS FONCIERES	1 701 782	1 701 782		1 701 782	1 701 782										
Acquisitions foncières	1 583 387	1 583 387		1 583 387	1 583 387										
Indemnités d'evictions agricoles, commerciales	23 655	23 655		23 655	23 655										
Frais de notaire	35 073	35 073		35 073	35 073										
Frais expropriation (avocat, huissier)	32 317	32 317		32 317	32 317										
Bet foncier	27 350	27 350		27 350	27 350										
MISE EN ETAT DES SOLS	67 364	75 307	7 943	66 622	66 622		8 433			8 686					17 118
Diagnostic/Redevance archéologique	17 464	17 464		17 464	17 464										
Démolition	4 900	4 900		4 900	4 900										
Défrichage / Débroussaillage / Entretien espaces verts	45 000	52 943	7 943	44 258	44 258		8 433			8 686					17 118
HONORAIRES SUR TRAVAUX	323 721	323 721		323 721	323 721	4 742									
Bet VRD	286 677	286 677		286 677	286 677	4 742									
Coordonateur SPS	12 900	12 900		12 900	12 900										
OPC Inter chantier	24 144	24 144		24 144	24 144										
TRAVAUX	3 108 008	3 100 434	-7 574	3 097 857	3 097 435	15 315	3 038	1 910		1 500	500	500	500	500	7 947
Marché de travaux	2 785 408	2 785 156	-252	2 785 156	2 785 156	4 993									
Concessionnaires (travaux et consommations)	187 600	190 016	2 416	187 016	187 016	3 505	63	1 910		1 500	500	500	500	500	4 972
Travaux divers et aléas	135 000	125 262	-9 738	125 684	125 262	6 817	2 975								2 975
COMMUNICATION / COMMERCIALISATION	32 948	32 948		32 948	32 948	6 057									
Communication (support et honoraires)	32 948	32 948		32 948	32 948	6 057									
FRAIS DIVERS	51 320	49 043	-2 277	49 042	49 042	981									
Reprographie, publicité, journaux d'annonces légales	18 226	17 166	-1 060	17 166	17 166	440									
Frais d'huissier, consultations juridiques (Avocat, Sctet..)	11 274	11 274		11 274	11 274										
Autres (frais de gestion bancaire, postaux...)	21 820	20 603	-1 217	20 603	20 603	541									
IMPOTS & ASSURANCES	61 405	63 039	1 634	61 539	61 539	1 490				1 500					1 500
Taxe foncière	60 814	62 448	1 634	60 948	60 948	1 490				1 500					1 500
Autres impôts et assurances	591	591		591	591										
FRAIS FINANCIERS	390 084	390 084		361 935	390 084										
Frais financier court terme	26 687	26 687		26 687	26 687										
Frais financier sur emprunt	363 397	363 397		335 249	363 397										
HONORAIRES MAITRISE OUVRAGE	1 095 213	1 095 213		1 086 745	1 058 042	6 168								37 171	37 171
Rémunération de gestion	608 000	608 000		608 000	604 917	6 168								3 083	3 083
Rémunération foncière	63 335	63 335		63 335	63 335										
Rémunération de commercialisation	389 790	389 790		389 810	389 790										
Rémunération de liquidation	34 088	34 088		25 600										34 088	34 088
VERSEMENT DU BONI															
Versement du Boni à Essonne Aménagement															
Versement du Boni à la Collectivité															
RECETTES	7 025 348	7 025 349	1	7 025 348	7 025 348										
CESSIONS LOGEMENTS LOTS LIBRES	3 321 467	3 321 468	1	3 321 468	3 321 468										
Cession particuliers lots libres	3 321 467	3 321 468	1	3 321 468	3 321 468										
CESSIONS LOTS ACTIVITES	3 612 950	3 612 950	-1	3 612 950	3 612 950										
Cessions lots activités	3 612 950	3 612 950	-1	3 612 950	3 612 950										
PRODUITS DIVERS	83 143	83 143		83 143	83 143										
Produits divers	83 143	83 143		83 143	83 143										
PRODUITS FINANCIERS	7 788	7 788		7 788	7 788										
Produits financiers	7 788	7 788		7 788	7 788										
RESULTAT D'EXPLOITATION	72 346	73 530	1 184	122 909	123 885	-35 953	-11 470	-1 910		-11 686	-500	-500	-37 671	-63 736	
AMORTISSEMENTS	4 500 000	4 500 000		3 500 000	4 500 000										
MOBILISATIONS	4 500 000	4 500 000		3 500 000	4 500 000										
FINANCEMENT															
TRESORERIE		73 530				168 530	163 113	148 395	148 395			133 899	133 299	73 528	73 528

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

148 395 148 395 133 899

Application agréée E-legalite.com